



Anzat-le-Luguet

Bulletin municipal

Le Chamaroux

N° 106

Janvier

février 2026

Bimestriel

Ce qui s'est passé

Repas de fin d'année communal – 12 décembre 2025

Le vendredi 12 décembre 2025, la commune d'Anzat-le-Luguet a organisé son traditionnel repas de fin d'année à la salle polyvalente, réunissant une cinquantaine de personnes. Élus, secrétaires de mairie, agents techniques ont partagé ce moment convivial, devenu au fil des années un temps fort de la vie communale.

Le repas, particulièrement apprécié des convives, a été préparé et servi par les gérants de l'Auberge du Cézallier de Montgreleix, qui ont su proposer une cuisine de qualité, mettant à l'honneur le savoir-faire local dans une ambiance chaleureuse.

La rencontre s'est déroulée dans une atmosphère musicale soignée, avec en ouverture l'Oratorio de Noël de Camille Saint-Saëns, interprété par l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, offrant un cadre empreint de sérénité et d'esprit de fête. La soirée s'est poursuivie par une sélection de musiques à danser, invitant les participants à prolonger ce moment de partage dans la bonne humeur.

À noter l'énergie communicative des deux secrétaires de mairie, qui ont largement contribué à l'ambiance festive et conviviale de la fin de journée.

Ce repas de fin d'année a une nouvelle fois permis de renforcer les liens entre les acteurs de la commune et de remercier l'ensemble du personnel municipal pour son engagement quotidien au service des habitants d'Anzat-le-Luguet.

Le dernier marché de l'année 2025 : le marché de la Saint Sylvestre

Le vendredi 27 décembre 2025, la salle polyvalente d'Anzat-le-Luguet a accueilli le dernier marché de l'année dédié aux artisans et producteurs locaux. Organisé de 14 h à 17 h, cet événement a rencontré un vif succès auprès du public.

Une vingtaine de marchands étaient présents, proposant des produits variés et de qualité : créations artisanales, produits du terroir et idées de cadeaux de fin d'année. L'ambiance chaleureuse a été renforcée par la présence du vin chaud et du chocolat chaud servis par le Comité d'Anzat, très appréciés en cette période hivernale.

Habitants de la commune, familles des environs et visiteurs venus d'ailleurs se sont déplacés nombreux, témoignant de l'intérêt porté à ce rendez-vous annuel, convivial et de proximité. Ce dernier marché de l'année a ainsi constitué un moment d'échanges et de partage, clôturant 2025 sur une note festive et chaleureuse.

La municipalité remercie l'ensemble des exposants, le Comité d'Anzat et toutes les personnes ayant contribué à la réussite de cette manifestation, devenue un rendez-vous attendu dans la vie locale.



Toute l'équipe municipale vous
souhaite une bonne année 2026



LE COMITÉ D'ANIMATIONS D'ANZAT



convie, toutes personnes qui
souhaiteraient devenir membre, à un

apéro d'initiation de présentation

le samedi 28 février à 21 h
à la salle polyvalente



Vous pouvez également nous joindre par mail
anzat-animations@outlook.fr
ou nous retrouver sur notre FB

Extraits du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 11 décembre 2025

PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE AU TITRE DU RISQUE SANTÉ

L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante de fixer la participation mensuelle pour le volet santé de la protection sociale complémentaire, selon les modalités suivantes :

Article 1

Le Maire propose d'adhérer à la convention de participation portée par le Centre de gestion du Puy de Dôme, souscrite auprès du groupement Relyens SPS / Mutuelle Intériale.

Article 2

Le Maire propose d'accorder à compter du 1 janvier 2026 la participation financière de la collectivité pour le risque « Santé », aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé qui auront souscrit un contrat selon le dispositif retenu à l'article 1.

Le montant brut mensuel de cette participation sera de 15 € mensuels par agent.

Le conseil municipal décide

d'instaurer la participation de la collectivité au risque « Santé » de la protection sociale complémentaire dans les conditions indiquées ci-dessus ;

de prévoir l'inscription au budget de l'exercice 2026 et suivants, des crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération .

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE : DESIGNATION DES BENEFICIAIRES

Il est rappelé au Conseil Municipal que par délibération en date du 25 novembre 2021, il a été décidé de verser une participation aux familles dont les enfants sont scolarisés, à hauteur de 170€ par enfant et par année scolaire, sur présentation d'un certificat de scolarité.

Afin de pouvoir verser cette participation, le SGC d'Issoire demande une liste des bénéficiaires.

Le conseil municipal valide et,

- précise que les bénéficiaires pour l'année scolaire 2025/2026 pouvant percevoir la participation forfaitaire de 170€ par enfant scolarisé à l'école maternelle, primaire collège ou lycée sur présentation d'un certificat de scolarité sont :

Nom/prénom des parents	Adresse du domicile	Nom/prénom des enfants	Établissement scolaire fréquenté
Mme ARCHER Caroline	3 route de la scierie - Besse 63420 ANZAT LE LUGUET	- FONTANIER Roxane	Ecole maternelle Blesle
Mme BOUCHERIE Florence M. BARNONSKY Nicolas	1 rue d'Archoul - le Luguët 63420 ANZAT LE LUGUET 15 rue du Signal - le Luguët 63420 ANZAT LE LUGUET	- BARNONSKY Dragan	Ecole Primaire Ardes
M. et Mme BRESSON Pascal	2 rue de l'église - Le bourg 63420 ANZAT LE LUGUET	- BRESSON Timéo - BRESSON Clara - BRESSON Nathan	Ecole primaire Ardes Lycée Bonnefont CFA Bonnefont
M. LADEVIE François et Mme GIRARD Aurélie	9 chemin des chamois - Artoux 63420 ANZAT LE LUGUET	- LADEVIE Antoine - LADEVIE Martin - LADEVIE Jules	Collège Liziniat ST germain Ecole Primaire Ardes Ecole Primaire Ardes
M. et Mme NIAY Mickaël	5 route de la scierie - Besse 63420 ANZAT LE LUGUET	- NIAY Marie-Charlotte - NIAY Nathanaël	Lycée Sévigné Issoire Lycée Sévigné Issoire
M. PALLUT Sébastien et Mme PRADAL Cindy	21 place de l'abreuvoir - Bosberty 63420 ANZAT LE LUGUET	- PALLUT Lucie - PALLUT Eloïse - PALLUT Landry	Lycée Saint-Flour Collège Massiac Ecole Primaire Ardes

BRANCHEMENT DU BATIMENT DE LA LAITERIE AU RESEAU CHALEUR D'ANZAT

M. le Maire rappelle au conseil municipal que des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) ont été demandés pour le raccordement de la laiterie au réseau chaleur bois d'Anzat.

Suite à une négociation, Hellio a décidé de verser 84 000€ à la commune pour le raccordement. Pour cela, il faut qu'un début d'exécution soit signé avant le 31 décembre 2025.

De ce fait, il présente un devis de l'entreprise Couze Energie sise à Ardes (63420) comprenant la fourniture et la pose du matériel adéquat (Skid) pour un montant de 23 063.77 € HT.

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise Couze Energie pour un montant de 23 063.77 € HT,

Vœux du maire

Bonjour à chacune et chacun,

Je vous remercie de votre présence aujourd'hui pour ce moment de convivialité du début d'année civile. Cette année, j'ai souhaité comme nous l'avions fait en 2023 après les 2 années sans cérémonie de vœux, que nous soyons tous installés autour de tables.

Vous le savez c'est le moment de faire un bref récapitulatif de l'année écoulée et de parler un peu de la suite, mais ce doit surtout être un moment chaleureux. L'essentiel du temps sera consacré aux galettes et aux tartes... aux poires.

Comme chaque année, je souhaite débiter en citant les noms des personnes en lien avec la commune qui sont décédées pendant l'année. Nous pensons à eux et à leurs proches.

Nous nous souvenons de Monsieur Lucien Fournier qui habitait au hameau du Mazet et qui est décédé le 23 mai 2025.

Nous nous souvenons de Monsieur Otto Stoelinga qui venait très souvent au Luguët et qui est décédé le 28 janvier 2025

Nous nous souvenons de Madame Sylvie Verdier, qui venait à Reyrolles dans la maison de ses parents Monsieur et Madame Verdier, qui est décédée le 30 novembre 2025

Nous nous souvenons de Madame Isabelle Lhermeroult qui venait au Luguët et qui est décédée le 5 décembre 2025

Nous pensons aussi aux familles des personnes qui sont originaires de la commune, ou/et qui ont vécu sur la commune, ou/et qui ont familialement un lien avec la commune et dont le corps a été inhumé dans le cimetière communal d'Anzat le Luguët :

Monsieur Elie Savanier décédé le 12 février 2025

Madame Fernande Marcelle Reboisson née Ladevie décédée le 17 février 2025

Madame Marcelle Jeanne Reboisson née Ladevie décédée le 23 mars 2025

Monsieur René Marcel Henri Rivet décédé le 24 mars 2025

Monsieur René Eugène Mallet décédé le 17 septembre 2025

Madame Fernande Annette Vallon née Fonteix décédée le 19 septembre 2025

Madame Gisèle Marie Paule Martin née Resche décédée le 28 octobre 2025

J'espère n'avoir oublié personne. (Silence)

Nous pensons aux habitants de la commune qui n'ont pas pu se joindre à nous aujourd'hui.

En 2025 la commune d'Anzat-le-Luguët a aussi connu un « brassage » de population avec le départ de Patricia, Laetitia et les enfants, et le départ de Philippe à Anzat : bonne suite à eux ; et avec l'arrivée de Margot à Saroil, de Léa à Apcher, d'Olivier au Luguët et l'arrivée d'Alba le 4 décembre à Anzat : bienvenue à eux. Enfin, j'indique, même si c'est en 2026, mais la décision a été prise avec les membres du Conseil Municipal le 29 décembre, que la commune a accueilli les nouveaux gérants du bar-restaurant, Monsieur William Di Pasquale et Madame Lydia Méttier le 2 janvier 2026. Ce sont eux qui ont préparé la salle et ce que nous allons manger et boire dans quelques minutes.

L'année 2025 aura connu son lot de travaux, ceux pris en charge par des entreprises et ceux pris en charge en régie communale :

fin d'un premier chantier des clôtures (Merci à Eric Charroin côté commune et merci aux agriculteurs qui se sont impliqués dans ce projet et cette réalisation), début des plantations des haies par les agriculteurs (merci à eux), préparatifs de l'apport en eau à partir des burons des Jugneaux – les travaux devraient débiter dès que le temps le permettra (un chantier réalisé à la demande de la commune pour laisser le maximum d'eau reprendre son lit initial vers Barbesèche, chantier suivi par le SIGAL et financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'API).

Reprise des travaux d'assainissement regroupé, enfouissement des réseaux électriques et télécom et réfection des conduites d'eau potable si nécessaire : cela a été fait à la sortie d'Anzat – côté Blesle – et à la Combe. Ils reprendront pour des finitions à La Combe et pour le Mazet là aussi lorsque le temps le permettra.

Début de l'enfouissement des réseaux avec réfection de la conduite d'eau entre la sortie d'Apcher en direction d'Allanche et le Moulin d'Apcher ; début aussi de l'enfouissement des réseaux entre les carrefours de Lastauves et Sagnes.

Début des travaux à l'ancienne laiterie (cf l'article dans le dernier bulletin municipal)

Réfection de la peinture du local des anciens à la salle polyvalente

« Presque achèvement » de la rénovation de la maison de Petit Pierre

Accès sur le côté du bar-restaurant.

Etc...

L'année 2025 aura connu son lot d'animations :

Celles portées par la commune : vœux, la fête de l'hiver couplée avec l'API rando portée localement par Anzat Comité, le printemps des poètes, les cérémonies du 8 mai, 6 juin et 11 novembre, la conférence sur la flore du Cézallier, la journée du patrimoine rural avec un petit tour des hameaux et un repas tiré des sacs, les marchés d'été, le festival des 4 sommets (4 concerts, une observation des étoiles et un « p'tit bal éphémère »), l'inauguration de la Tour de Besse, le repas de la commune et le marché de la Saint Sylvestre. Je remercie les membres du conseil municipal pour leur implication à différents degrés dans ces animations : Monsieur Etienne Vaissade, Monsieur Jean-Marc Pons, Monsieur Eric Charroin, Monsieur Jean-François Pallut, Monsieur Mathieu Reboisson, Madame Béatrice Caenen, Monsieur Jérôme Bernard. Merci aussi aux forains qui viennent régulièrement sur le marché et merci à Philippe pour les nombreux coups de main.

Celles portées par les associations :

1. Anzat Comité avec l'API Rando, le théâtre, la randonnée, les deux animations de marché d'été, la Saint Roch, le concours de belote
2. Les Tisseurs de mots avec l'après-midi littéraire de Violaine Bérot
3. L'âge d'Or du Cézallier avec la dictée de printemps et la dictée de l'automne
4. La Grande fête du Cézallier avec l'association Cézallier
5. L'association Cézallier Vallée de la Sianne avec la soirée cinéma

Bien sûr il y a toujours les cours de « gym » le mardi après-midi (1€ par séance pour les plus de 60 ans) et le cours de Pilate – me semble t'il – au tarif de 10€ par séance.

Je viens de parler des animations portées par la commune et par les associations ; je dois ajouter que nous avons d'autres associations actives sur la commune : la société de chasse, Vins Bas Rider camp, le club informatique, et d'autres. Une toute nouvelle association a été créée, « l'amicale des pompiers », dont aura lieu demain la première animation : elle porte, en partenariat avec le comité de Saint Alyre, l'API rando qui démarre de Boutaresse de 8h30 à 13h. Si demain, vous avez la possibilité d'aller à Boutaresse, n'hésitez pas, ce sera aussi une façon de soutenir cette nouvelle association.

Dans le volet convivialité je joins aussi le bulletin municipal sort tous les deux mois : merci encore à Etienne pour ce gros travail.

Le secrétariat de mairie continue à traiter les affaires : titres, mandats, état civil, dossier urbanisme, etc. ainsi que l'agence postale. Merci aux secrétaires, Mesdames Cécile Roche et Fabienne Marquès. Vous avez compris que la charge de travail administratif augmente régulièrement au fil des années pour les mêmes dossiers : c'est une des spécificités françaises...

Merci aux personnes qui se sont occupées du nettoyage des locaux à un moment ou un autre et aux personnes qui se sont occupées d'une partie des autres patrimoines de la Commune : Madame Françoise Cueilhe, Madame Christiane Bresson, Madame Yvette Pallut, Monsieur David Varennes, Monsieur Nicolas Barnonsky et Monsieur Michaël Niay.

Je remercie également les citoyens qui contribuent à l'entretien et à la mise en valeur de la commune avec des fleurs, des lumières, en poussant la neige, en rénovant des vieux murets en pierres, en repeignant des croix, en remettant des balisages, etc.

Ce n'est qu'un aperçu de la vie de la commune en 2025.

Pour terminer cette partie un peu protocolaire, je souhaite vous faire part d'un article de l'Auvergnat de Paris datant du 1^{er} septembre 1923 que Monsieur Jean-François Pallut a collecté en faisant son travail d'historien sur les morts de la Commune d'Anzat-le-Luguet pendant la Grande Guerre 1914-1918. Dans ce travail, que vous pourrez regarder après, vous trouverez des renseignements biographiques pour chaque nom du monument aux morts, précédés de deux articles concernant l'inauguration du monument aux morts le dimanche 19 août 1923 dont celui de l'Auvergnat de Paris que voici :

Je vous souhaite à chacune et chacun un bon moment de partage et vous dis que toute l'équipe municipale, dont moi-même, vous adresse ses meilleurs vœux pour cette année 2026.

Emmanuel CORREIA

Tri, compostage, gestes anti gaspillage... des habitudes devenues incontournables à la maison !

ON LE SAIT, TRIER C'EST IMPORTANT !

Chaque année, un habitant du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE produit **plus de 58 kg d'emballages**. Mais, il reste encore des erreurs dans le bac de déchets recyclables. Et ces erreurs de tri ont un coût, **environ 800 000 € en 2025**. C'est pourquoi le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE va démarrer dans les prochaines semaines une campagne de sensibilisation auprès de chaque foyer en contrôlant le contenu des bacs et, en cas d'erreurs, fera un rappel des consignes et des enjeux du tri. Sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, sont déployés **73 965 bacs de tri et 470 colonnes de tri**.



DEPLOIEMENT DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE poursuit le déploiement des colonnes dans de nombreuses communes. **926 colonnes ont déjà été installées sur le territoire**. De nouvelles seront mises en place dès le printemps.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE tient à vous rappeler qu'il est interdit de déposer des déchets, même en sacs, au pied des bacs ou des colonnes aériennes. Cette pratique peut être sanctionnée d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

C'EST QUOI LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET COMMENT LE TRAQUER ?

C'est toute la nourriture destinée à la consommation humaine, qui, à une étape de la chaîne alimentaire est perdue, jetée ou dégradée.

30 kg de déchets alimentaires produits chaque année par habitant, dont **11 kg d'aliments encore emballés**



17 millions de repas gaspillés chaque année sur le territoire (= 100 € / 150 € par habitant chaque année)



Scannez le QR code pour découvrir des vidéos contre le gaspillage alimentaire by LE VALTOM !

Quelques astuces pour prévenir le gaspillage alimentaire :

- Etablir ses menus et dresser une liste de courses,
- Regarder les dates de péremption,
- Acheter juste ce qu'il faut (attention aux grandes quantités en promo !),
- Vérifier la température de son frigo,
- Bien conserver les aliments (mettre devant ceux à consommer le plus rapidement, règle du « 1^{er} entré, 1^{er} sorti », stocker dans des contenants hermétiques et nettoyer régulièrement son frigo),
- Adapter les portions,
- Cuisiner les restes et expérimenter des recettes anti gaspi. (Guide : « Recettes et astuces anti gaspi » à retrouver sur le site de l'ADEME).

100 % des papiers et emballages en vrac dans ce bac.



Tous les emballages en métal



BOUTEILLES, CAPSULES, COUVERCLES, BOUTEILLES MÉDICAMENTES...



BOUTES, CONSERVES, AÉROSOLES, CANNETTES, TUBES...



Tous les emballages en plastique



POTS, BOUTES, BAQUETTES...



SACS ET FILMS PLASTIQUES

THERMOFORM, BOUTES, BOUTEILLES, TUBES...



Tous les emballages en carton



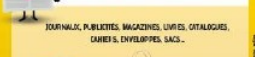
BOÎTES, CARTONNETTES



BOÎTES



Les papiers et cartons



JOURNAUX, PUBLIQUES, MAGAZINES, LIVRES, CATALOGUES, CARDES, ENVELOPPES, SACS...



JOURNAUX, PUBLIQUES, MAGAZINES, LIVRES, CATALOGUES, CARDES, ENVELOPPES, SACS...



PAS DE VERRE DANS CE BAC !

ASTUCES

Retrouvez la colonne à verre la plus proche de chez vous sur notre site internet !

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET PARTAGÉ AU S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE

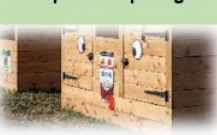
Aujourd'hui, le compostage est devenu une pratique incontournable à la maison. Le compostage en quelques chiffres :

Composteurs individuels



Plus de 19 000 distribués
dont 2 400 en 2024.

Composteurs partagés



1 004 installés
dont 331 en 2024

soit **3 589 tonnes de biodéchets détournées** sur l'ensemble du territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE en 2024 grâce au compostage partagé et individuel !

Sur la commune d'ANZAT LE LUGUET :



10 tonnes de déchets recyclables collectées



32 tonnes d'ordures ménagères collectées



5 tonnes de verre collectées



10 composteurs individuels distribués
7 composteurs partagés installés
6 tonnes de biodéchets évitées



Élections municipales de mars 2026

Changement du mode de scrutin dans notre commune

Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales à **Anzat le Luguet**. Vous élirez le **conseil municipal** qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme.....
Anzat le Luguet suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, le **scrutin de liste paritaire** (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

- Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.

- Chaque liste de candidats respectera la parité, avec une alternance de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.
- Le nombre de candidats sur la liste sera variable : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siègeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).

Bonne nouvelle à Anzat !
L'auberge du village est de nouveau ouverte et
vous accueille dans une ambiance chaleureuse
et conviviale.



Auberge d'Anzat



Cuisine traditionnelle et produits de saison
Un lieu de rencontre et de partage
au cœur du village



Inauguration officielle
le samedi 7 février
à 11 h

Ouverture le
mardi 10 février

Venez nombreux soutenir la vie locale !

Venez nombreux soutenir la vie locale !



07 67 48 11 12

**Lydia et
William**

Adresse de messagerie :

anzatleluguet.mairie@wanadoo.fr

Téléphone : 04 73 71 74 68

Site web : <http://www.anzat-le-luguet.fr>

Le bulletin municipal ne sera distribué dans les
boîtes à lettre qu'aux personnes ne possédant pas
de boîte de messagerie.

Nous vous remercions de votre compréhension.



INPS